



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, adjointes au maire, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/246

**Budget annexe des Parkings
Ouverture d'une Autorisation d'Engagement (AE)
Pour le paiement de l'indemnité finale due à la société Q-PARK
au titre de l'article 5.2 du protocole transactionnel**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de délégation de service public des parkings, le conseil municipal par délibération N° 2016 / 183 du 27 juin 2016 a autorisé la signature du protocole transactionnel entre la ville d'Ajaccio et la société Q-PARK. Ce protocole a été signé le 28 juin 2016.

L'article 5.2 du protocole qui fixe les modalités de paiement des sommes dues au titre de l'indemnisation du délégataire, dispose pour l'indemnité finale qui s'élève à 1.193.756 € que celle-ci sera payée en trois échéances :

- Un premier acompte de 397.919 € avant le 31 décembre 2016
- Le solde de l'indemnité fera l'objet d'un versement par la ville au délégataire en deux annuités d'égal montant de 397.919 € payées au plus tard le 31 décembre 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018.

Afin d'engager juridiquement cette dépense, la procédure des autorisations d'engagements est apparue la mieux adaptée. Les services de la ville se sont rapprochés de la DGFIP qui a donné sur ce point son avis favorable.

il convient donc d'ouvrir dès l'exercice 2016 une autorisation d'Engagement (AE) qui comptabilisera l'ensemble des trois échéances.

L'autorisation d'engagement se traduira ainsi qu'il suit :

Montant de l'AE 1.193.756 €

Ouverture des Crédits de paiements (CP) au chapitre 67 - article 678

- Exercice 2016 397.919 €
- Exercice 2017 397.919 €
- Exercice 2018 397.919 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'ouverture d'une autorisation d'engagement pour le paiement en trois annuités de l'indemnité finale à la société Q-PARK.

La première échéance est inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 du budget annexe des parkings, les deux autres échéances seront inscrites sur les exercices 2017 et 2018.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 septembre. 2016,

Vu la délibération 2016/183 du conseil municipal du 27 juin 2016 relative à la signature du protocole d'accord transactionnel entre la Ville d'Ajaccio et la société Q-Park suite à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de délégation de service public des parkings entre les parties

APPROUVE

Par 36 voix pour

1 abstention (Mme Grimaldi)

4 non participations (MM. Leonetti, Bastelica, Ciabrini, Luciani)

L'ouverture d'une Autorisation d'Engagement au budget annexe des parkings pour le paiement de l'indemnité finale due à la société Q-PARK au titre de l'article 5.2 du protocole transactionnel de résiliation du contrat de délégation de service public des parkings

DIT QUE

L'autorisation d'engagement se traduira ainsi qu'il suit :

Montant de l'AE 1.193.756 €

Ouverture des Crédits de paiements (CP) au chapitre 67 - article 678

- Exercice 2016 397.919 €
- Exercice 2017 397.919 €
- Exercice 2018 397.919 €

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016